Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D65_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs : M. Alain GUILLEMOT a donné pouvoir à M. Albert PIEL ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. François AGENAIS a donné pouvoir à M. Jean-François CADIOU ;
Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL a donné pouvoir à Mme Kassandre GUÉPIN.

Étaient absents : M. Cyrille DELAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Daisy DELOURME en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 28 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Délibération n° 65-2026

Objet : Finances & Marchés – Révision des tarifs des concessions de cimetière

Rapporteur : M. Albert PIEL, 1er adjoint

Expose,

La commune de La Fresnais dispose d'un cimetière communal comprenant :

- des concessions funéraires traditionnelles ;
- un columbarium ;
- des cavurnes ;
- un jardin du souvenir ;
- des terrains cinéraires.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des tarifs et une plus grande équité entre les usagers, il est proposé de procéder à une révision globale des tarifs applicables.

Cette évolution vise notamment à :

- tenir compte de l'augmentation des coûts d'entretien et de gestion du cimetière ;
- assurer une tarification plus cohérente entre les différents espaces funéraires ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D65_2026-DE

- accompagner l'évolution des pratiques funéraires ;
- garantir une gestion durable du foncier communal.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-1 et suivants relatifs aux cimetières et opérations funéraires ;

Vu les délibérations antérieures fixant les tarifs des concessions funéraires et cinéraires du cimetière communal ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires et cinéraires ;

Considérant la nécessité d'adapter la politique tarifaire du cimetière communal à l'évolution des coûts d'aménagement, d'entretien et de gestion des espaces funéraires ;

Considérant la volonté de la commune de garantir une gestion durable, cohérente et équitable des espaces du cimetière ;

Considérant l'intérêt d'instaurer une tarification des concessions funéraires calculée au mètre carré afin de mieux refléter l'occupation du domaine public communal ;

M. PIEL propose la révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires, à compter du 1er juillet 2026, comme suit :

Concessions funéraires (tarification au m²)	
Durée	**Tarif**
30 ans	180 € / m²

Colombarium	
Durée	**Tarif**
15 ans	350 €
30 ans	650 €

Jardin du souvenir	
Prestation	**Tarif**
Dispersion des cendres	80 €
Plaque commémorative (10 ans)	180 €

Cavurnes (comprenant l'emplacement)	
Durée	**Tarif**
15 ans	450 €
30 ans	750 €

Terrain cinéraire (emplacement pour cavurnes)	
Durée	**Tarif**
15 ans	140 €
30 ans	220 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D65_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires du cimetière communal conformément à la grille ci-dessus ;

- **APPROUVE** la mise en place d'une tarification des concessions funéraires calculée au mètre carré ;

- **PRECISE** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 5 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Daisy DELOURME

Le Maire,
Eric POUSSIN

